



Réseau Francophone
des Villes
Amies des Aînés

CONCOURS 2026

INFORMATION ET COMMUNICATION

Comprendre et se comprendre
pour avancer dans l'âge ensemble

ATELIERS PARTICIPATIFS "AMI DES AÎNÉS"



ORGANISÉ AVEC LE SOUTIEN DE :



Les seniors se révèlent comme des acteurs essentiels de notre société, apportant leur richesse et leur expérience. Leur engagement dans la vie sociale, culturelle et économique devient de plus en plus visible et indispensable. En les accompagnant et en valorisant leur rôle, nous avons l'opportunité de construire des villes et des sociétés plus inclusives et dynamiques.

*LES THÉMATIQUES

Pour cette nouvelle édition les candidats pourront déposer des dossiers répondant aux thématiques suivantes :

1. Échanger et se comprendre entre les générations

Favoriser le dialogue et la transmission entre jeunes et aînés afin de renforcer le lien social, notamment par des ateliers, du mentorat ou des activités partagées.

2. Informer et partager sur les politiques locales d'habitat favorables au vieillissement

Permettre aux seniors et à leurs proches de mieux connaître les solutions de logement adaptées, les aides existantes et les dispositifs d'habitat inclusif.

3. Faire découvrir et diffuser les dispositifs et actions sur le sport, la santé, le bien-être, la prévention des chutes, le programme « ICOPE », etc.

Assurer une information claire et accessible sur les actions de sport, de santé et de prévention afin de favoriser l'autonomie et le recours aux dispositifs existants, en lien avec les acteurs locaux.

4. Développer des stratégies pour mieux comprendre et informer sur l'accès aux soins

Faciliter la compréhension des parcours de soins et l'orientation des publics grâce à des outils pédagogiques simples et une coordination renforcée des acteurs.

5. Communiquer sur les enjeux stratégiques de la démarche « Villes amies des aînés » sur le territoire

Sensibiliser habitants, élus et professionnels aux actions et aménagements favorisant un territoire inclusif et adapté au vieillissement.

6. Adapter des outils de communications pour se réapproprier les espaces extérieurs

Développer des supports d'information accessibles pour encourager l'usage autonome et sécurisé des espaces publics par les personnes âgées.

7. Construire des repères pour faire comprendre les discriminations liées à l'âge

Sensibiliser aux stéréotypes et à l'âgisme afin de mieux comprendre les discriminations et valoriser la place des aînés dans la société.

8. S'impliquer localement pour mieux se faire comprendre dans l'avancée en âge

Encourager la participation des seniors à la vie locale pour exprimer leurs besoins et contribuer à la co-construction des projets de territoire.

9. Construire une communication locale pour montrer les valeurs positives de l'avancée en âge

Valoriser l'expérience, l'engagement et les contributions des personnes âgées à travers une communication locale positive.

10. Mieux adapter l'information sur les sujets liés à la mobilité

Rendre les informations sur les déplacements et les transports plus claires et accessibles afin de préserver l'autonomie et la sécurité des seniors.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CONCOURS

L'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ci-après « l'Organisateur »), dont le siège social est situé 1 avenue Garibaldi à Dijon organise un concours intitulé « Information et Communication, comprendre et se comprendre pour avancer dans l'âge ensemble » (ci-après « le concours ») du 4 février au 12 juin 2026.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour objectif de valoriser les initiatives et projets en cours d'expérimentation ou déjà mis en œuvre portés par les adhérents de l'association, contribuant à l'inclusion, au bien-être et au rôle actif des seniors dans la société. **Les projets soumis doivent s'inscrire dans l'une des dix catégories suivantes :**

1. Échanger et se comprendre entre les générations
2. Informer et partager sur les politiques locales d'habitat favorables au vieillissement
3. Faire découvrir et diffuser les dispositifs et actions sur le sport, la santé, le bien-être, la prévention des chutes, le programme « ICOPE », etc.
4. Développer des stratégies pour mieux comprendre et informer sur l'accès aux soins
5. Communiquer sur les enjeux stratégiques de la démarche « Villes amies des aînés » sur le territoire
6. Adapter des outils de communications pour se réapproprier les espaces extérieurs
7. Construire des repères pour faire comprendre les discriminations liées à l'âge
8. S'impliquer localement pour mieux se faire comprendre dans l'avancée en âge
9. Construire une communication locale pour montrer les valeurs positives de l'avancée en âge
10. Mieux adapter l'information sur les sujets liés à la mobilité

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert exclusivement aux adhérents de l'association à jour de leur cotisation pour l'année 2026. Les participants doivent :

- Être majeurs ;
- Soumettre un projet en lien avec l'une des catégories précitées ;
- Les projets faisant l'objet d'une candidature peuvent être portés par la collectivité, par un ou plusieurs acteurs locaux (association, bailleur, organisme...) soutenus par la collectivité
- Respecter les conditions prévues par le présent règlement.

La participation au concours est gratuite. Les projets déjà primés les deux années précédentes ne sont pas autorisés à concourir de nouveau pour cette édition.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les participants peuvent proposer un seul dossier par thématique pour le concours soit 10 au total. Il appartient aux collectivités adhérentes d'organiser ensemble des candidatures issues de leur territoire. **Les participants doivent :**

- Compléter le formulaire d'inscription disponible sur ce lien
- Soumettre un dossier de présentation de leur projet comprenant :
- Une description du projet
- Un résumé du projet
- Les acteurs et partenaires du projet
- Le budget du projet
- Les objectifs et bénéfices constatés
- Des éléments visuels ou multimédias,

Les inscriptions doivent être envoyées avant le 12 juin 2026 par mail contact@rfvaa.com ou par courrier RVFAA, 1 avenue Garibaldi 21 000 DIJON.

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

Phase de présélection : Un jury composé de membres nommés par l'Organisateur étudiera les dossiers soumis pour sélectionner les finalistes par catégorie.

Le jury final se réunira en octobre 2026.

Phase finale et remise des prix : les lauréats recevront leur prix lors du Salon des Maires qui se tiendra du 24 au 26 novembre 2026 à Paris. Les prix seront attribués par :

- Le prix du public : vote du public en ligne
- Les prix coup de cœur : décision du jury ;
- Les prix coup de pouce : décision du jury.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Les lauréats se verront attribuer les prix suivants :

- **Prix du public :** Un certificat et un prix décerné par le public via un système de vote en ligne. Seul les projets ayant une vidéo pourront concourir. Ce prix vient en complément des autres prix (Prix coup de cœur, prix coup de pouce).
- **Prix coup de cœur :** un trophée, un podcast et des abonnements à des médias.
- **Prix coup de pouce :** un trophée, une dotation financière pour assurer la pérennité ou le développement de l'action dans une limite de 3 000€ et des abonnements à des médias.

Les prix seront remis lors de la cérémonie finale. Ils ne peuvent être ni échangés, ni remboursés.

ARTICLE 7 : DROITS D'UTILISATION

Les participants autorisent l'Organisateur à utiliser les projets soumis, ainsi que les éléments visuels ou multimédias associés, à des fins de communication et de promotion, dans le respect des droits d'auteur.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées dans le cadre du concours sont destinées à l'usage exclusif de l'Organisateur, conformément au RGPD. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en contactant contact@rfvaa.com

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'annulation, de modification ou de report du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 11 : LITIGES

Le règlement est soumis à la législation française. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du règlement sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Dijon.

ARTICLE 12 : CONTACT

Pour toute question relative au concours, les participants peuvent contacter l'Organisateur à l'adresse suivante : contact@rfvaa.com

LES MODALITÉS

*CALENDRIER-PROCESSUS DE SELECTION

- **Jusqu'au 12 juin 2026** : dépôts des dossiers de candidature
- Pour les dossiers qui seront sélectionnés pour être finaliste, des compléments et précisions seront à apporter **au plus tard le 15 septembre 2026**
- **octobre 2026** : Jury pour désigner les lauréats
- **Novembre** : Salon des Maires pour la remise des prix aux projets lauréats

*VALORISATION DES PROJETS

- **Chaque dossier fera l'objet d'un partage d'expérience** mis en ligne sur notre site internet : www.villesamiesdesaines-rf.fr/partage-experiences. Ces fiches seront également diffusées lors de divers évènement : colloques, formations, publications etc.
- **Les projets primés seront également mis en lumière sur les réseaux sociaux** (RFVAA et mécènes) **et dans la presse** régionale, nationale et spécialisée (articles, reportages, interviews etc.)
- **La participation au concours** inclut l'acceptation de **la publication des éléments fournis** lors de la candidature.

*LE JURY

- Le Jury est composé d'experts représentant les mécènes et partenaires du concours.

ILS SOUTIENNENT LE CONCOURS 2026



*REMARQUES

- **Ce dossier doit obligatoirement être accompagné de visuels** (entre une et quatre photographies illustrant le projet) et peut également être accompagné de pièces jointes (vidéos, articles, documents internes...)
- **Détaillez un maximum chaque question** afin d'accroître vos chances de retenir l'attention des membres du jury
- **Veillez à respecter les espaces impartis** pour chaque question et le nombre de pages

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom de l'action :

Membre du RFVAA :

Le projet est porté par :

- Ville
- Département
- Région
- EPCI
- CCAS/CIAS
- Association (avec le siège social situé dans la commune adhérente)
- Organismes à but non lucratif (avec le siège social situé dans la commune adhérente)
- Autre :

Thématique principale dans laquelle s'inscrit le projet :

Merci de ne cocher qu'une seule case

- Échanger et se comprendre entre les générations
- Informer et partager sur les politiques locales d'habitat favorables au vieillissement
- Faire découvrir et diffuser les dispositifs et actions sur le sport, la santé, le bien-être, la prévention des chutes, le programme « ICOPE », etc.
- Développer des stratégies pour mieux comprendre et informer sur l'accès aux soins
- Communiquer sur les enjeux stratégiques de la démarche « Villes amies des aînés » sur le territoire
- Adapter des outils de communications pour se réapproprier les espaces extérieurs
- Construire des repères pour faire comprendre les discriminations liées à l'âge
- S'impliquer localement pour mieux se faire comprendre dans l'avancée en âge
- Construire une communication locale pour montrer les valeurs positives de l'avancée en âge
- Mieux adapter l'information sur les sujets liés à la mobilité

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

RÉSUMÉ DU PROJET

Décrire en quelques lignes le projet (4 à 5 lignes maximum)

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

DESCRIPTION DU PROJET

Date de création du projet :

Contexte et origine du projet (Identification d'un besoin ? Demande de la population ? ...):

Objectif(s) :

Description des différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre du projet :

1. En amont (Elaboration et planification)

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

2. Pendant (Mise en œuvre et réalisation)

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

3. Après (Evaluation et bilan)

LES ACTEURS ET LES PARTENAIRES DU PROJET

Qui sont les bénéficiaires (Âge, nombre...) ? Ont-ils été impliqués dans la mise en œuvre du projet ? Si oui, quel a été leur rôle ?

Liste des acteurs qui ont participé au développement du projet et leur(s) rôle(s) :

Liste des partenaires et leur(s) rôle(s) :

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

LE BUDGET DU PROJET

Quel est le montant global du projet ? A t'il bénéficié de cofinancements ? (*joindre votre projet de budget*)

LES OBJECTIFS INITIAUX ET LES BÉNÉFICES CONSTATÉS

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU CET APPEL À CANDIDATURES ?

Presse – Veuillez préciser :

Via un des outils de communication du RFVAA :

Site internet – Veuillez préciser :

Newsletter/Email – Veuillez préciser :

Réseaux Sociaux – Veuillez préciser :

Par un membre de l'équipe du RFVAA – Veuillez préciser :

Autre :

CONTACT PORTEUR(S) DU PROJET

Élu(e)

Professionnel(l)e)

Nom-Prénom : 	Nom-Prénom :
Fonction : 	Fonction :
E-mail : 	E-mail :
Téléphone : 	Téléphone :